

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 22/06/2020**  
**Compte-rendu**

**CR-CM N° 20-05 DU 22/06/2020**

Présents : Mmes, Gros, Hitier, Morand, Pellat.

*Mrs Goyet, Guigues, Lafumas, Laurand, Monchaux, Satre, Telmon, Thivolle.*

*Madame Cécile QUENTEL donne pouvoir de vote à Monsieur Hervé GUIGUES.*

*Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.*

*Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE.*

*Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.*

*En préambule à cette séance au cours de laquelle l'Assemblée va délibérer sur le Budget Primitif 2020, à l'intention des nouveaux élus, Monsieur le maire fait une présentation de ce qu'est un budget communal.*

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant total de 366 355,03 € de la manière suivante :*

<i>EXCEDENT AU 31/12/2019</i>	
<i>♦ A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	<b>266 000,00 €</b>
<i>♦ Affectation de l'excédent reporté de la Commune (report à nouveau crédateur - ligne 002)</i>	<b>100 355,00 €</b>

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**3. Délibération relative à la fixation des taux d'imposition 2020**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2019 et présente des simulations pour l'année 2020.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modifications aux taux d'imposition qui restent inchangés par rapport à l'année 2019, à savoir :*

- Taxe d'Habitation : 10,76 % (Gel du taux à son niveau de 2019)*
- Taxe Foncière Bâti : 17,75 %*
- Taxe Foncière Non Bâti : 48,05 %*

**Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **4. Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire fait une présentation en détail du budget primitif 2020 :

Section Fonctionnement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 906 410,00 €

Section Investissement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 704 769,00 €

**Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité**

#### **5. Délibération pour l'attribution des subventions communales aux associations pour l'année 2020**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2020 est de 14 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans un premier temps les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ATTRIBUTION</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VSA	4 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>

Monsieur le Maire propose de placer le solde de la somme non attribuée à ce jour, soit 9 200,00 € en divers.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **6. Point sur les projets en cours et vie communale**

##### **Ecole de Terrebonne – COVID19**

Madame Josiane PELLAT indique que tous les enfants ont repris le chemin de l'école ce jour suite aux nouvelles directives de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19. A l'intérieur d'un même groupe classe la distanciation physique a été assouplie, les gestes barrières restent essentiels. Le protocole sanitaire impose toujours une distanciation entre les élèves de classes différentes en particulier en récréation et à la cantine. Il a été décidé conjointement avec l'Association Cantine et la Municipalité, de servir les repas des enfants dans la salle Emile Romanet (grande salle des fêtes) afin de respecter cette limitation du brassage des élèves. Les enfants, accompagnés par le personnel communal, rejoignent la salle en toute sécurité par le chemin piétonnier.

##### **« Vacances apprenantes » à l'école de Terrebonne :**

Madame Josiane PELLAT informe que l'Education Nationale met en place cet été le dispositif « Vacances apprenantes » destinés aux élèves du CP au CM2. Deux enseignantes de notre école, Mme Elodie MARSANGO et Mme Diane WEISSEND vont intervenir sur ce projet la semaine du 6 au 10 juillet.

##### **Rencontre Elus/Personnel communal**

Madame Josiane PELLAT indique qu'il serait judicieux de programmer une rencontre avec les employés communaux afin que les membres du Conseil Municipal puissent se présenter. La date de rencontre sera fixée ultérieurement en septembre.

**Le jeu des 1 000€ sur France Inter**

*Madame Josiane PELLAT indique que Madame Cécile QUENTEL propose que la commune s'inscrive pour participer au jeu des 1000€ sur France Inter. Une commune qui souhaite poser sa candidature doit avoir une salle des fêtes assez grande. L'équipe du jeu est techniquement autonome. Si la candidature est retenue, la commune est contactée par la production pour évaluer la possibilité de réaliser l'enregistrement d'une émission. Le délai est d'en moyenne un an. L'ensemble du conseil est favorable à cette initiative.*

*Fin de la séance à 00h30*

*CR CM 20-05 du 22 juin 2020*

*Le Maire,  
Luc SATRE*